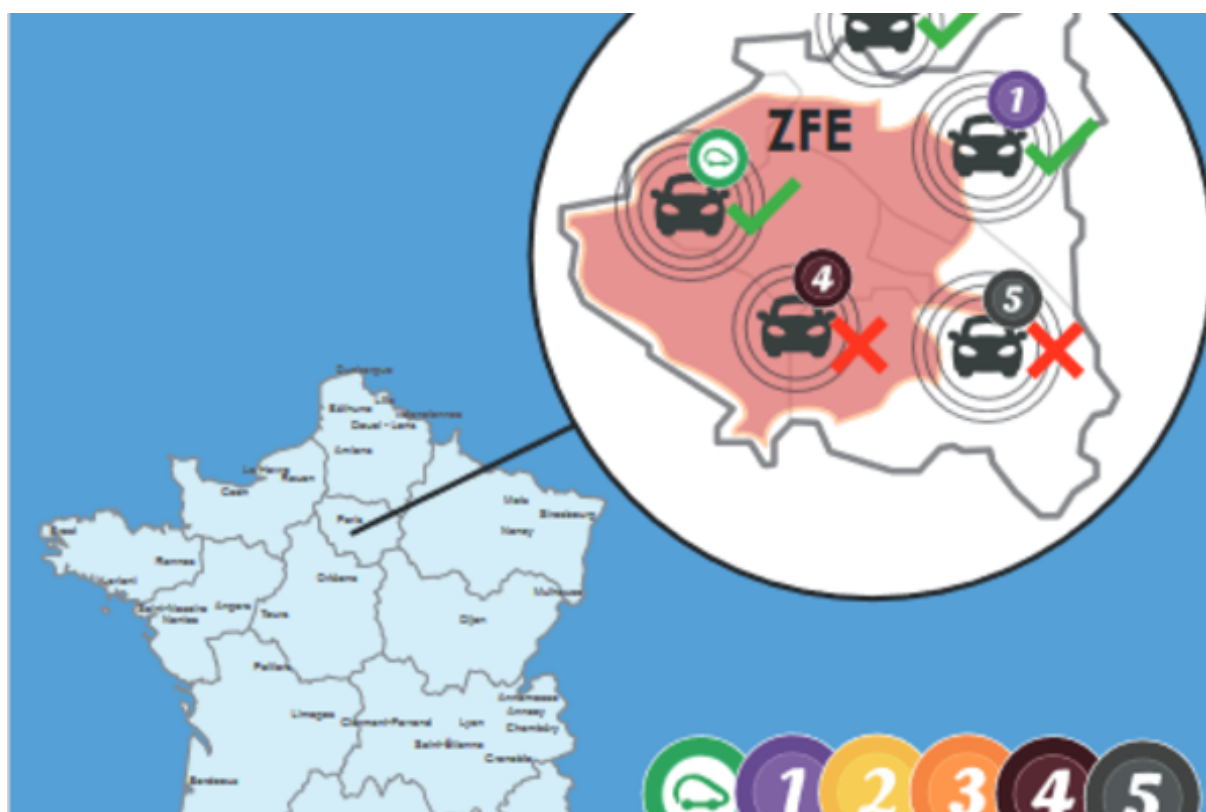


Fatec lance ZFE Fleet Mapper pour simplifier la gestion des véhicules dans les ZFE



© Fatec

Le fleeter marseillais Fatec vient de développer un nouvel outil pour aider à la bonne répartition des véhicules de son parc sur le territoire en fonction de contraintes réglementaires comme les zones à faibles émissions (ZFE) où l'accès est conditionné à la possession de la bonne vignette Crit'Air.

Les zones à faibles émissions (ZFE) sont peu à peu effectives en France. Appelé à se développer, ce dispositif visant à **lutter contre la pollution atmosphérique** en accordant l'accès des territoires concernés aux véhicules jugés les moins polluants en se basant sur leur vignette Crit'Air peut devenir un vrai casse-tête pour les flottes. Et notamment pour les entreprises qui évoluent sur l'ensemble du territoire et dont la *car policy* est composée de véhicules particuliers et/ou utilitaires thermiques (essence ou diesel) et hybrides mais dépourvue de véhicules zéro émission.

Pour aider les responsables de parc à s'y retrouver, à transférer des véhicules d'une région à une autre et à anticiper leurs renouvellements de véhicules, [Fatec Group](#) a développé **ZFE Fleet Mapper**. Un nouvel outil numérique d'analyse cartographique.

« Les renouvellements ou la réattribution des véhicules doivent s'anticiper »

Ce service permet de visualiser la répartition géographique des vignettes Crit'Air des véhicules de sa flotte et donc d'identifier ceux impactés par la mise en place d'une ZFE-m selon un calendrier très précis. Rappelons que les collectivités (agglomérations, communautés de communes ou métropoles) déploient ce dispositif selon un calendrier et des modalités qui leur sont propres.

*« ZFE Fleet Mapper s'avère très utile pour l'ensemble des véhicules ayant des déplacements fréquents dans plusieurs agglomérations, comme les véhicules commerciaux mais également les poids lourds et utilitaires de livraison ou d'intervention, par exemple. **Les politiques de renouvellement ou de réattribution des véhicules doivent s'anticiper** pour en minimiser l'impact pour le client et lui permettre de continuer à réaliser son activité dans les meilleures conditions »,* souligne **Katia Lehnert**, chef de projet mobilité responsable chez Fatec.